

Politique environnementale et énergétique 2016-2020 Prolongation 2021



AIR ET ÉMISSION



ÉNERGIE



EAU



BIODIVERSITÉ



AMÉNAGEMENT ET
CONSTRUCTION DURABLE



DÉCHETS

Le Groupe ADP détient et exploite 25 aéroports à travers le monde. Le périmètre de notre politique environnementale 2016-2020 s'étend aux 3 aéroports de la région parisienne - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - ainsi qu'aux 10 aérodromes d'aviation générale et l'héliport d'Issy les Moulineaux. Avec 108,1 millions de passagers sur nos deux principales plateformes, Aéroports de Paris SA se maintient au premier rang des groupes aéroportuaires européens.

Face à l'urgence climatique et environnementale, nous avons renforcé notre engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique en 2019, en nous fixant l'objectif de zéro émission nette de CO₂ d'ici à 2050 pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, en adéquation avec l'objectif des accords de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a provoqué un effondrement du trafic aérien, affectant profondément notre groupe, tout en démontrant la nécessité de faire de la performance environnementale une boussole de notre action. Les liens entre RSE, stratégie et gouvernance d'entreprise ont été renforcés avec la création du Comité RSE du Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris et la mise en place d'un comité d'orientation RSE. Ainsi, les enjeux RSE sont plus que jamais au cœur de notre stratégie, avec une politique environnementale et énergétique volontariste et ambitieuse, menée en collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Compte-tenu de la crise sanitaire et économique, la présente politique, alignée sur les engagements du plan stratégique 2016-2020 du Groupe ADP, n'a pu être révisée en 2020. Elle est prolongée d'une année et renforcée par la même occasion, pour 2021.

Paris, janvier 2021



Augustin de ROMANET,
Président-directeur général

ENGAGEMENTS :



POLITIQUE AIR ET ÉMISSIONS

PRINCIPAL OBJECTIF

Atteindre **30 %**
de véhicules
propres
(hybrides, électriques...)
dans notre flotte
de véhicules légers en
2021

- Maintenir l'ACA ⁽¹⁾ niveau 3 en 2021 pour nos 3 principaux aéroports
- Préparer l'ACA niveau 4 dans l'objectif d'une accréditation en 2022 :
 - ✓ définir une trajectoire zéro émission nette alignée sur le scénario 1,5°C ;
 - ✓ réaliser les calculs de certaines sources d'émissions additionnelles ;
 - ✓ renforcer le plan d'engagement avec les parties prenantes
- Etudier la pertinence d'un engagement SBTI ⁽²⁾
- Atteindre 30 % de véhicules propres (hybrides, électriques ...) ⁽³⁾ dans la flotte de véhicules légers ⁽⁴⁾ du Groupe ADP en 2021
- Diminuer les émissions des véhicules « jaunes » et étudier de la faisabilité de déploiement de biodiesel 100% pour les véhicules lourds à Paris-Charles de Gaulle et à Paris-Orly
- Poursuivre le développement des réseaux de bornes de recharge de véhicules électriques sur nos aéroports pour nos parties prenantes, et réaliser une cartographie des besoins en puissance pour l'ensemble des bornes de recharge nécessaires dans le cadre du verdissement des véhicules ADP et ceux de ses parties prenantes, en zone publique comme en zone réservée
- Rendre public l'inventaire annuel de polluants atmosphériques
- Réaliser une modélisation de la qualité de l'air
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de déplacement entreprise (PDE) en proposant un panel de solutions aux salariés afin de limiter les émissions liées à leur déplacements domicile-travail, déployer le télétravail et contribuer activement aux Plans de déplacements interentreprises (PDIE) pour les trois plateformes aéroportuaires, et déployer des infrastructures pour faciliter les déplacements en mode actif ; définir une feuille de route pour le verdissement des accès aux plateformes

(1) ACA : Airport Carbon Accreditation – Niveau 3 : Optimisation, Niveau 4 : Transformation

(2) SBTI : Science Based Target Initiative

(3) Véhicules propres : véhicules électriques, hybrides ou à très faible émission de CO₂ (définition du décret d'application de la Loi de Transition Énergétique)

(4) Véhicules légers : citadines, véhicules de direction et fourgonnettes



POLITIQUE
AIR ET ÉMISSIONS
(suite)

- Limiter et réduire les émissions des avions au sol et des GSE ⁽⁵⁾ :
 - ✓ poursuivre le développement des techniques alternatives à l'APU, notamment par le déploiement du 400 Hz ;
 - ✓ réaliser une cartographie des engins et véhicules les plus consommateurs en zone réservée ;
 - ✓ définir le potentiel de verdissement pour chaque type d'engins et véhicules en zone réservée ;
 - ✓ sélectionner les assistants en escale pour les services limités sur la base de critères de verdissement
- Poursuivre le développement du green taxiing
- Suivre les consommations du 400 Hz et déterminer la part des données 400Hz communicable en externe
- Réduire le temps de roulage et les émissions associées
- Poursuivre les actions permettant de réduire les émissions des accès à nos aéroports et des circulations internes (CDG express, bornes de recharge véhicules électriques à destination des passagers, bus propres...)
- Soutenir des projets de développement de carburants aéronautiques durables
- Réaliser avec Airparif une étude sur les particules ultrafines autour de la plateforme de CDG, sous réserve de reprise du trafic aérien après la crise COVID
- Mettre à disposition du public dans les bilans trimestriels les résultats des mesures en continu des particules ultrafines à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

(5) GSE : *Ground Support Equipment* – véhicules d'assistance en escale

ENGAGEMENTS :



POLITIQUE ÉNERGIE

PRINCIPAL OBJECTIF

Atteindre la **neutralité carbone d'ici 2030** pour les 3 plateformes parisiennes et le **zéro émission nette d'ici 2050** pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 pour les 3 plateformes parisiennes et le zéro émission nette d'ici 2050 à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly
- Diminuer les émissions de CO₂ ⁽³⁾ de 65 % en absolu par rapport à 2009
- Améliorer de manière continue notre performance énergétique en réalisant 7% d'économies d'énergie ⁽¹⁾ sur la période 2016-2021
- Établir notre part d'énergies renouvelables dans notre consommation finale ⁽²⁾ à 10 % en 2021
- Atteindre 100 % de l'électricité achetée d'origine renouvelable
- Déployer une feuille de route numérique responsable :
 - ✓ mener une campagne de sensibilisation aux écocgestes auprès des utilisateurs ;
 - ✓ mettre en place des indicateurs énergétiques sur le Datacenter de Paris-Charles de Gaulle en vue d'un suivi régulier ;
 - ✓ peupler le Datacenter de Paris-Charles de Gaulle en libérant avant fin 2021 des locaux techniques de la plateforme
- Démarrer les groupes de travail multipartenaires relatifs à l'arrivée de l'avion hydrogène sur nos plateformes

Ces engagements se traduisent en 3 priorités opérationnelles :

Priorité n°1 : Rendre robustes nos installations avec la maîtrise de l'énergie

Priorité n°2 : Optimiser les opérations d'exploitation et de maintenance d'un point de vue énergétique

Priorité n°3 : Améliorer le bâti et les équipements

⁽¹⁾ Consommation d'énergie des plateformes Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, ~~Paris-Mérignac~~ et Paris-Le Bourget, hors externes/m² de bâtiment, en MWh Ep/m² SHON – Hors externes, bornes de recharge pour véhicules, prises 400 Hz, PCA, PC125A, chargeurs engins pistes dans la mesure du possible en fonction des comptages existants

⁽²⁾ Production d'énergies renouvelables sur nos trois plateformes / consommation d'énergie finale interne

⁽³⁾ Émissions internes scopes 1&2




POLITIQUE EAU

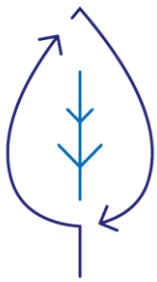
PRINCIPAL OBJECTIF

Actualiser le plan
d'action pour **réduire**
la consommation
interne d'eau potable par
passager et renforcer le
comptage

ENGAGEMENTS :

- Réaliser dans le cadre des schémas directeur eau un zonage définissant les règles de gestion des eaux pluviales par zone permettant d'atteindre un objectif global favorisant l'infiltration et limitant au maximum à un débit de fuite de 1 l/s/ha (capacité de stockage des eaux pluviales équivalentes à 550 m3 par hectare) ⁽¹⁾, tout en prenant en compte l'adaptation au changement climatique
- Actualiser le plan d'action pour réduire la consommation interne d'eau potable par passager et renforcer le comptage en augmentant le nombre de compteurs spécifiques par client
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des pollutions hivernales

(1) Pour l'aéroport Paris-Le Bourget, en application de l'arrêté local loi sur l'eau, cette limite est étendue à 10 l/s/ha pour le bassin versant de La Morée 



POLITIQUE BIODIVERSITÉ

PRINCIPAL OBJECTIF

Définir et mettre en
œuvre **un plan de**
gestion écologique
de nos aménagements et
décliner les schémas
directeur biodiversité de
Paris-Charles de Gaulle et
de Paris-Orly en stratégie
biodiversité

ENGAGEMENTS :

- Structurer la gouvernance du Groupe ADP sur la biodiversité :
 - ✓ organiser le pilotage de la biodiversité et le décliner dans toutes les instances de gouvernance de l'entreprise ;
 - ✓ mettre en place des outils de suivi et partager l'information avec tous les sites
- Développer une gestion écologique au niveau du plan masse permettant de maintenir la connaissance des milieux et de s'insérer dans une trame verte territoriale dans le cadre de la réalisation d'une étude stratégique développement, paysage et biodiversité ; décliner les schémas directeur biodiversité de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly en stratégie biodiversité
- Réaliser une étude de biodiversité pour les projets structurants et par zone de l'aéroport dans le cadre d'une étude stratégique développement, paysage et biodiversité
- Obtenir un label biodiversité pour un projet d'ici fin 2021
- Maintenir ou améliorer la limitation des consommations de produits phytosanitaires pour atteindre une diminution de 70 % des consommations de produits phytosanitaires entre 2008 et 2021
- Lancer au moins un projet d'expérimentation pour accélérer le passage au zéro-phyto sur Paris- Charles de Gaulle et les AAG, avec une valorisation au niveau national via Ecophyto (sous réserve de financement par Ecophyto)
- Signer la charte et formaliser l'engagement dans l'United for Wildlife taskforces (UFWT) pour la lutte contre les trafics d'espèces

ENGAGEMENTS :



POLITIQUE AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DURABLES

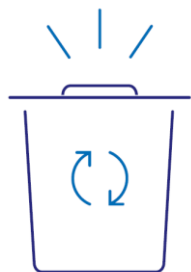
PRINCIPAL OBJECTIF

100 %

de nos bâtiments
immobiliers certifiés par
un label
environnemental
(HQE, BREEAM ou autre
label)

- Obtenir une certification environnementale (HQE, BREEAM ou autre label) pour tous nos projets immobiliers
- Etudier systématiquement la faisabilité d'une certification pour les projets neufs aéroportuaires
- Mettre en place d'une feuille de route construction bas-carbone, qui intègre les émissions CO₂ et leurs impacts économiques sur la durée de vie des projets
- Mettre en place une méthode pour estimer les émissions de CO₂ des projets neufs dont le montant est supérieur à 60 millions d'euros, ainsi que pour les projets de réhabilitation de bâtiments et autres projets
- Mettre en place un commissionnement adapté, lorsque c'est opportun et systématique si le montant des travaux est supérieur à 60 millions d'euros
- Inciter les clients qui s'implantent sur le périmètre du Groupe ADP à obtenir une certification environnementale du bâtiment ou un label énergie
- Élaborer un référentiel d'aménagement durable sur les plateformes aéroportuaires : méthodologie, outils de cadrage et d'évaluation de la qualité environnementale applicables à chacun des projets d'aménagement, de construction et de rénovation
- Gestion patrimoniale des sols : tenir et mettre à jour un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de localiser les investigations du sous-sol réalisées, avec une ouverture restreinte des droits en consultation de la base, et mettre à jour les sondages en continu
- Mettre en place un suivi des mesures ERC – éviter, réduire, compenser - des autorisations environnementales et un suivi des mouvements de terres sur les plateformes
- Définir une méthode de gestion des déchets de chantier permettant de maximiser leur réutilisation

ENGAGEMENTS :



POLITIQUE DÉCHETS

PRINCIPAL OBJECTIF

Atteindre **45 %** de
taux de valorisation
matière des déchets non
dangereux internes en
2021

- Atteindre 45 % de taux de valorisation matière des déchets non dangereux internes ⁽¹⁾ en 2021
- Notifier un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des déchets et mettre en place un outil permettant de tracer la gestion des déchets de chantiers, pour tout projet de plus de 10 millions d'euros (sauf projets de démolition tous inclus)
- Inscrire dans nos cahiers des charges techniques l'obligation de réutiliser les matériaux issus de la démolition
- Développer la filière biodéchets en proposant le service de collecte des biodéchets auprès de 100 % de nos clients pour 2021 et mettre en place un suivi des clients utilisant ce service de collecte
- Mettre en place une stratégie de réduction de nos déchets alimentaires au sein de nos restaurants d'entreprises et l'étendre aux déchets alimentaires des terminaux
- Déployer une action significative par plateforme liée à l'économie circulaire en lien avec des organismes publics (EPA, CCI...)
- Assurer une gestion adaptée des "déchets COVID", en déployant des contenants spécifiques afin de les séparer du flux des autres déchets
- [\(1\)](#) Collectés dans le cadre du nouveau marché déchet signé en 2020